

## **I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEILS**



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'Organisation des États Américains. Elle est composée des délégations de tous les États membres qui ont le droit de se faire représenter et de voter. La définition des mécanismes, des politiques, des activités et des mandats de l'Organisation relève de l'Assemblée générale. Ses attributions sont définies au Chapitre IX de la Charte, lequel établit, à l'article 57, qu'elle se réunit chaque année à la date fixée par son Règlement et dans un lieu sélectionné conformément au principe de roulement. Dans des circonstances particulières et avec l'accord des deux tiers des États membres, le Conseil permanent peut convoquer une Session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tous les États membres ont le droit de s'y faire représenter et disposent d'une voix.

À l'instar du programme interaméricain qui a progressivement pris de plus en plus d'ampleur au cours de ces dernières années, le nombre de points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale a, lui aussi, augmenté.

### Trente-cinquième Session ordinaire

La Trente-cinquième Session ordinaire s'est tenue du 5 au 7 juin 2005 à Fort Lauderdale (États-Unis). Elle était présidée par Mme Condoleeza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis. L'Assemblée générale a adopté 5 déclarations et 97 résolutions. Les résultats de l'Assemblée générale sont publiés dans le document Actes et Documents (OEA/Ser. P. XXXV-O.2), qui est divisé en deux volumes : le Volume I contient les textes certifiés des déclarations et résolutions adoptées, et le Volume II contient les procès-verbaux des séances plénières, les comptes rendus de la Commission générale ainsi que d'autres documents correspondant à cette Session.

### Déclarations

*Déclaration de Floride : Concrétiser les avantages de la démocratie* [AG/DEC. 41 (XXXV-O/05)] : Cette Déclaration a indiqué que l'Organisation devait continuer de renforcer les idéaux et les engagements consacrés dans la Charte de l'OEA et dans la Charte démocratique interaméricaine, en travaillant de concert pour promouvoir les valeurs politiques et économiques partagées, en vue de faire de ce Continent une communauté de nations démocratiques, stables et prospères. Elle a réaffirmé que le Secrétaire général peut, dans l'exercice des pouvoirs que lui confère la Charte de l'OEA, et conformément à la Charte démocratique interaméricaine, porter à l'attention du Conseil permanent, les situations de nature à susciter une action en vertu desdites Chartes. Aux fins de faciliter la coopération régionale visant à renforcer la démocratie représentative et la bonne gouvernance, elle a recommandé au Conseil permanent d'examiner, en coopération avec les gouvernements, de façon continue, les initiatives appelées à appuyer ces questions, conformément aux dispositions de la Charte démocratique interaméricaine et aux circonstances entourant les processus démocratiques dans la région. Elle a encouragé le Groupe de travail chargé de négocier la Charte sociale des Amériques et un Plan d'action à contribuer effectivement au renforcement des instruments relatifs à la démocratie, au développement intégré et à la lutte contre la pauvreté en vigueur à l'OEA et chargé le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de formuler, en collaboration avec les réseaux continentaux de coopération pertinents, des stratégies visant à combattre la pauvreté, l'analphabétisme, les faibles niveaux de développement humain, les problèmes sociaux et la détérioration de l'environnement.

*Déclaration sur la situation en Bolivie* [AG/DEC. 42 (XXXV-O/05)]. Cette Déclaration appelle tous les acteurs du processus politique bolivien à sortir de la crise actuelle dans les meilleurs délais, en ayant

recours au dialogue, à des moyens pacifiques, et en respectant les droits de la personne, conformément aux dispositions constitutionnelles applicables, tout en préservant la démocratie et en garantissant l'unité de la Bolivie et fait savoir que l'Organisation des États Américains est disposée à fournir toute la coopération qui lui sera demandée par les autorités légitimes de la Bolivie afin de faciliter le dialogue comme moyen de sortir de la crise, et de garantir la sauvegarde des institutions démocratiques.

*Déclaration « Appui au Nicaragua »* [AG/DEC. 43 (XXXV-O/05)]. Dans cette Déclaration, l'Assemblée générale a exprimé sa préoccupation pour la situation qui porte gravement atteinte au régime démocratique du Nicaragua, a mis à la disposition de ce pays l'expérience de l'OEA en vue d'épauler le processus de renforcement du cadre institutionnel démocratique et indiqué qu'il était important que le Conseil permanent continue à prêter une attention directe à l'évolution des événements au Nicaragua, à la lumière de la Charte démocratique interaméricaine.

*Déclaration sur la question des Îles Malouines* [AG/DEC. 44 (XXXV-O/05)]. Dans cette Déclaration, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction pour la réaffirmation par le Gouvernement argentin de sa volonté de continuer à explorer toutes les voies possibles de règlement pacifique du différend, ainsi que pour son comportement constructif à l'égard des habitants des îles Malouines, a réaffirmé la nécessité d'entreprendre, dans les plus brefs délais, des négociations sur le différend relatif à la question de souveraineté afin de trouver un règlement pacifique à ce litige. En conséquence de quoi, elle a décidé de continuer à examiner la question lors des prochaines Sessions ordinaires de l'Assemblée générale.

*Déclaration sur la coordination du volontariat dans le Continent américain au titre des interventions en cas de catastrophes naturelles et dans la lutte contre la faim et la pauvreté – Initiative Casques blancs* [AG/DEC. 45 (XXXV-O/05)]. Dans cette Déclaration, l'Assemblée générale a exprimé qu'elle renouvelait son appui à l'Initiative Casques blancs, qu'il convenait de promouvoir leur coopération, de mettre en commun les expériences acquises pendant les situations de crises, et d'œuvrer en faveur d'une plus grande efficacité dans la coordination des mécanismes d'intervention d'urgence. Elle a accueilli avec satisfaction la décision des gouvernements du Honduras, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay qui ont désigné leurs autorités centrales pour l'Initiative Casques blancs, a reconnu les progrès réalisés lors des séminaires régionaux de promotion et de diffusion du volontariat pour l'assistance humanitaire en Amérique latine et dans la Caraïbe et exprimé son intérêt à ce que chaque pays détermine les capacités, expériences et programmes nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de lutte contre la faim et la pauvreté ainsi que de gestion des situations d'urgence, y compris de participation de corps de volontaires.

## **Résolutions**

L'Assemblée générale, à sa Trente-cinquième Session ordinaire, a pris des décisions importantes sur des questions comme la démocratie, les droits de la personne, le développement juridique, le développement social, la sécurité continentale, le terrorisme, la corruption, la société civile, l'élimination des mines antipersonnel, les catastrophes naturelles, le commerce, le tourisme, les bourses, les femmes, les enfants et les peuples autochtones. D'autre part, elle a adopté des résolutions concernant des thèmes relevant de la compétence des organes, organismes et entités de l'Organisation ainsi que des résolutions ayant trait aux questions administratives du Secrétariat général.

- AG/RES. 2061 (XXXV-O/05) Lieu et date de la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale
- AG/RES. 2062 (XXXV-O/05) Hommage au Secrétaire général adjoint Luigi R. Einaudi
- AG/RES. 2063 (XXXV-O/05) Liberté de commerce et d'investissement dans le Continent américain
- AG/RES. 2064 (XXXV-O/05) Le rôle des pouvoirs législatifs dans la lutte contre la corruption et l'impunité dans le Continent américain

- AG/RES. 2065 (XXXV-O/05) Septième conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé
- AG/RES. 2066 (XXXV-O/05) Diffusion des informations sur le Système interaméricain de promotion et de protection des droits de la personne dans les Centres de formation supérieure des pays du Continent américain
- AG/RES. 2067 (XXXV-O/05) Défenseurs des droits de la personne dans les Amériques: Appui à la tâche qu'accomplissent les particuliers, les groupes et les organisations de la société civile en faveur de la promotion et de la protection des droits de la personne dans les Amériques
- AG/RES. 2068 (XXXV-O/05) Réunion des Ministres de la justice des Amériques
- AG/RES. 2069 (XXXV-O/05) Observations et recommandations relatives au Rapport annuel du Comité juridique interaméricain
- AG/RES. 2070 (XXXV-O/05) Programme interaméricain de développement du droit international
- AG/RES. 2071 (XXXV-O/05) 2006: Année internationale de lutte contre la corruption
- AG/RES. 2072 (XXXV-O/05) Promotion de la Cour pénale internationale
- AG/RES. 2073 (XXXV-O/05) Déclaration américaine des droits des peuples autochtones
- AG/RES. 2074 (XXXV-O/05) Normes appelées à régir l'établissement des rapports périodiques prescrits par le Protocole de San Salvador
- AG/RES. 2075 (XXXV-O/05) Renforcement des Systèmes des droits de la personne à titre de suivi du plan d'action du Troisième Sommet des Amériques
- AG/RES. 2076 (XXXV-O/05) Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et de son Programme de coopération
- AG/RES. 2077 (XXXV-O/05) Renforcement des mécanismes du dialogue politique pour le développement intégré
- AG/RES. 2078 (XXXV-O/05) Renforcement de la coopération technique pour le développement intégré
- AG/RES. 2079 (XXXV-O/05) Renforcement du dialogue politique sur des questions de fond dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré
- AG/RES. 2080 (XXXV-O/05) Examen de la relation entre le commerce, la dette et le financement
- AG/RES. 2081 (XXXV-O/05) Pauvreté, équité et inclusion sociale: Suivi de la Déclaration de Margarita
- AG/RES. 2082 (XXXV-O/05) Microcrédit et microfinancement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et instruments d'aide à la cohésion sociale et à la participation communautaire
- AG/RES. 2083 (XXXV-O/05) Renforcement des micro, petites et moyennes entreprises
- AG/RES. 2084 (XXXV-O/05) Rapport de la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture
- AG/RES. 2085 (XXXV-O/05) Rapport de la Première réunion de la Commission interaméricaine de développement social
- AG/RES. 2086 (XXXV-O/05) Rapport de la Deuxième réunion de la Commission interaméricaine de l'éducation
- AG/RES. 2087 (XXXV-O/05) Rapport de la Première réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et la technologie
- AG/RES. 2088 (XXXV-O/05) Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail
- AG/RES. 2089 (XXXV-O/05) Dix-neuvième Congrès interaméricain du tourisme
- AG/RES. 2090 (XXXV-O/05) Participation continue aux activités du Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole de Managua
- AG/RES. 2091 (XXXV-O/05) Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques
- AG/RES. 2092 (XXXV-O/05) Accroissement et renforcement de la participation de la société civile aux activités de l'Organisation des États Américains et au processus des Sommets des Amériques

- AG/RES. 2093 (XXXV-O/05) Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne dans le Continent américain
- AG/RES. 2094 (XXXV-O/05) Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs, et d'autres matériels connexes
- AG/RES. 2095 (XXXV-O/05) Réunion du Conseil permanent avec les représentants des pouvoirs législatifs des Amériques
- AG/RES. 2096 (XXXV-O/05) Nomination des femmes aux postes supérieurs de direction au sein de l'OEA
- AG/RES. 2097 (XXXV-O/05) Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues: Rapport sur le troisième cycle d'évaluation
- AG/RES. 2098 (XXXV-O/05) Observations et recommandations formulées sur le Rapport annuel de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
- AG/RES. 2099 (XXXV-O/05) Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes
- AG/RES. 2100 (XXXV-O/05) Appui aux activités et aux préparatifs de la Quatrième réunion ordinaire de l'Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications
- AG/RES. 2101 (XXXV-O/05) Dix-neuvième Congrès panaméricain de l'enfance
- AG/RES. 2102 (XXXV-O/05) Coopération de l'Organisation des États Américains avec le Système des Nations Unies, le Secrétariat général du Système d'intégration centraméricaine et le Secrétariat de la communauté des Caraïbes
- AG/RES. 2103 (XXXV-O/05) Présentation publique des candidats proposés en vue du pourvoi des postes de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États Américains
- AG/RES. 2104 (XXXV-O/05) Consolidation du régime établi dans le traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
- AG/RES. 2105 (XXXV-O/05) Appui à l'action contre les mines antipersonnel en Équateur et au Pérou
- AG/RES. 2106 (XXXV-O/05) Appui au Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel en Amérique centrale
- AG/RES. 2107 (XXXV-O/05) Les Amériques: Région libre d'armes biologiques et chimiques
- AG/RES. 2108 (XXXV-O/05) La prolifération et le commerce illicites des armes individuelles et des armes légères sous tous leurs aspects
- AG/RES. 2109 (XXXV-O/05) L'éducation en vue du désarmement et de la non-prolifération
- AG/RES. 2110 (XXXV-O/05) Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques
- AG/RES. 2111 (XXXV-O/05) Appui interaméricain au traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- AG/RES. 2112 (XXXV-O/05) Préoccupations particulières des petits états insulaires des Caraïbes en matière de sécurité
- AG/RES. 2113 (XXXV-O/05) Transparence et encouragement de la confiance et de la sécurité dans les Amériques
- AG/RES. 2114 (XXXV-O/05) Réduction des catastrophes naturelles et gestion des risques
- AG/RES. 2115 (XXXV-O/05) Combattre la pauvreté absolue, l'iniquité et l'exclusion sociale comme moyen de renforcer la sécurité continentale
- AG/RES. 2116 (XXXV-O/05) la lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le Continent américain
- AG/RES. 2117 (XXXV-O/05) Suivi de la conférence spéciale sur la sécurité
- AG/RES. 2118 (XXXV-O/05) Lutte contre le délit de la traite des personnes
- AG/RES. 2119 (XXXV-O/05) Promotion et renforcement de la démocratie

- AG/RES. 2120 (XXXV-O/05) Présentation des candidats et candidates appelés à faire partie de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
- AG/RES. 2121 (XXXV-O/05) Accès à l'information publique: renforcement de la démocratie
- AG/RES. 2122 (XXXV-O/05) Programme de gouvernance démocratique dans les Amériques
- AG/RES. 2123 (XXXV-O/05) Promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise dans le Continent américain
- AG/RES. 2124 (XXXV-O/05) Promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes
- AG/RES. 2125 (XXXV-O/05) Étude des droits et du traitement des personnes soumises à une forme quelconque de détention et d'emprisonnement
- AG/RES. 2126 (XXXV-O/05) Prévention du racisme et de toutes les formes de discrimination et d'intolérance et examen de l'élaboration d'un projet de convention interaméricaine
- AG/RES. 2127 (XXXV-O/05) Promotion et respect du droit international humanitaire
- AG/RES. 2128 (XXXV-O/05) Observations et recommandations relatives au Rapport annuel de la Commission interaméricaine des droits de l'homme
- AG/RES. 2129 (XXXV-O/05) Observations et recommandations relatives au Rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
- AG/RES. 2130 (XXXV-O/05) Les droits humains de tous les travailleurs migrants et de leurs familles
- AG/RES. 2131 (XXXV-O/05) Situation de l'Institut interaméricain des affaires indigènes
- AG/RES. 2132 (XXXV-O/05) Renforcement des Systèmes nationaux des droits de la personne dans les États membres et appui à la tâche qu'accomplissent les défenseurs du peuple, les protecteurs du citoyen, les procureurs ou les Commissaires des droits de l'homme (Ombudsmen)
- AG/RES. 2133 (XXXV-O/05) Programme interaméricain de coopération visant à empêcher les cas de rapt international de mineurs par l'un de leurs parents et à y remédier
- AG/RES. 2134 (XXXV-O/05) Les personnes portées disparues et l'assistance à leurs familles
- AG/RES. 2135 (XXXV-O/05) Soutien et suivi des activités relatives au Sommet mondial sur la société de l'information
- AG/RES. 2136 (XXXV-O/05) Observations et recommandations formulées sur les Rapports annuels des organes, organismes et entités de l'Organisation
- AG/RES. 2137 (XXXV-O/05) Appui aux travaux du Comité interaméricain contre le terrorisme
- AG/RES. 2138 (XXXV-O/05) Quatrième rapport biennal sur la mise en oeuvre de la résolution AG/RES. 1456 (XXVII-O/97) « Promotion de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme 'Convention de Belém do Pará' »
- AG/RES. 2139 (XXXV-O/05) Projet de charte sociale des Amériques: renouvellement de l'engagement continental en faveur de la lutte contre la pauvreté absolue dans la région
- AG/RES. 2140 (XXXV-O/05) Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
- AG/RES. 2141 (XXXV-O/05) Programme interaméricain de promotion et de protection des droits humains des personnes migrantes, y compris les travailleurs migrants et leurs familles
- AG/RES. 2142 (XXXV-O/05) Les Amériques: Région libre de mines terrestres antipersonnel
- AG/RES. 2143 (XXXV-O/05) La protection des droits de la personne et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme
- AG/RES. 2144 (XXXV-O/05) Promotion de la coopération continentale pour le traitement de la question des bandes armées
- AG/RES. 2145 (XXXV-O/05) dénier aux terroristes l'utilisation des Systèmes portatifs de défense aérienne: Contrôle et sécurité des MANPAD

- AG/RES. 2146 (XXXV-O/05) L'extradition et le déni de refuge aux terroristes: Mécanismes de coopération dans la lutte contre le terrorisme
- AG/RES. 2147 (XXXV-O/05) Renforcement de la démocratie en Haïti
- AG/RES. 2148 (XXXV-O/05) Lutte contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le trafic illicite et la traite des enfants dans le Continent américain
- AG/RES. 2149 (XXXV-O/05) Droit à la liberté de pensée et d'expression et importance des moyens de communication
- AG/RES. 2150 (XXXV-O/05) Obligation des États membres de respecter les normes et principes fondamentaux du droit international consacrés dans la charte de l'OEA pour préserver et renforcer la paix continentale
- AG/RES. 2151 (XXXV-O/05) Concrétiser les avantages de la démocratie: Partenariat pour le développement intégral
- AG/RES. 2152 (XXXV-O/05) Limitation des dépenses militaires
- AG/RES. 2153 (XXXV-O/05) Modification du statut du Centre d'études de la justice des Amériques
- AG/RES. 2154 (XXXV-O/05) Promotion de la coopération régionale pour la mise en application de la charte démocratique interaméricaine
- AG/RES. 2155 (XXXV-O/05) Remerciements au peuple et au Gouvernement des États-Unis
- AG/RES. 2156 (XXXV-O/05) Modernisation et restructuration du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains
- AG/RES. 2157 (XXXV-O/05) Programme-budget de l'Organisation pour 2006 quotes-parts et contributions au FEMCIDI pour 2006

## CONSEIL PERMANENT

Le Conseil permanent est l'un des organes au moyen desquels l'Organisation réalise ses objectifs (article 53 de la Charte). Il relève directement de l'Assemblée générale. Le Conseil se compose d'un représentant de chaque État membre, nommé spécialement par le gouvernement intéressé avec rang d'ambassadeur et exerçant les attributions définies au chapitre XII de la Charte. Le Conseil permanent connaît de toute question que lui confie l'Assemblée générale ou la Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures. Il fait provisoirement fonction d'organe de consultation conformément aux dispositions du Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR). Il veille au maintien des relations entre les États membres et les aide à régler pacifiquement leurs différends. Il remplit aussi l'office de Commission préparatoire à l'Assemblée générale, à moins que celle-ci n'en décide autrement.

### Présidences et Vice-présidences

Les Ambassadeurs ci-après ont présidé le Conseil permanent :

- De juillet à septembre 2005, Président: l'Ambassadeur Roberto Álvarez Gil, Représentant permanent de la République dominicaine. Vice-président : Ambassadrice Deborah-Mae Novell, Représentante permanente d'Antigua-et-Barbuda.
- D'octobre à décembre 2005, Président: l'Ambassadeur Izben C. Williams, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis. Vice-président: l'Ambassadeur Jorge Valero Briceño, Représentant permanent du Venezuela.
- De janvier à mars 2006, Président : l'Ambassadrice Sonia Johnny, Représentante permanente de Sainte-Lucie. Vice-présidente: l'Ambassadrice Marina Valere, Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago.
- Avril-juin 2006: Président : l'Ambassadeur Ellsworth I.A John, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-Grenadines. Vice-présidente: l'Ambassadrice Marina Valere, Représentante permanente de Trinité-et-Tobago.

La Présidence est exercée, successivement, par les représentants, dans l'ordre alphabétique des noms en espagnol, de leurs pays respectifs. La Vice-présidence est exercée de manière identique, mais dans l'ordre alphabétique inverse. La durée des mandats est de trois mois et prend effet, automatiquement, le premier mois de chaque trimestre.

### Interventions

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint se sont adressés à plusieurs reprises au Conseil permanent afin de l'informer des démarches qu'ils ont réalisées dans les pays de la région, notamment en Colombie, en Bolivie, en Haïti et au Nicaragua ainsi que du processus en cours entre le Belize et le Guatemala. Ils ont également rendu compte des missions d'observation des élections que mène le Secrétariat général dans les États membres de l'OEA, présenté des rapports sur la gestion administrative et prononcé des allocutions à l'occasion des visites protocolaires que reçoit l'Organisation.

### Visites au Conseil permanent

Le Conseil a reçu les personnalités suivantes : M. Ricardo Maduro Joest, Président du Honduras ; M. Leonel Fernández, Président de la République dominicaine ; M. Bharrat Jagdeo, Président du Guyana ; M. Gérard Latortue, Premier ministre par intérim d'Haïti ; l'Ambassadeur Oscar Maúrtua de Romaña,

Ministre des affaires étrangères du Pérou ; M. Percival J. Patterson, Premier ministre de la Jamaïque ; M. René Préval, Président élu d'Haïti ; M. Alejandro Toledo, Président du Pérou ; M. Samuel Lewis Navarro, Vice-président du Panama ; M. Enrique Bolaños Geyer, Président du Nicaragua ; M. Norman Caldera Cardenal, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua ; M. Carlos Gutiérrez, Ministre du commerce des États-Unis ; l'Ambassadeur Carlos Morales Troncoso, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine ; l'Ambassadeur Francisco Carrión Mena, Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, entre autres.

### **Résolutions et déclarations**

Le Conseil permanent a adopté les résolutions ci-après dont le texte complet peut être consulté sur le site web du Conseil :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| CP/DEC. 28 (1494/05)        | Déclaration du Conseil permanent de l'Organisation des États Américains sur les actes de terrorisme perpétrés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 7 juillet 2005  |
| CP/RES. 885 (1499/05)       | Appui à la démocratie en Haïti  |
| CP/RES. 886 (1501/05)       | Convocation de la Troisième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne, au niveau municipal, dans le Continent américain |
| CP/RES. 887 (1501/05)       | Convocation de la Deuxième Réunion des autorités centrales et autres experts en d'entraide judiciaire en matière pénale et d'extradition  |
| CP/RES. 888 (1501/05)       | Date et lieu de la Sixième Réunion de négociation, consacrée à la recherche d'un consensus, du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones                     |
| CP/RES. 889 (1503/05) rev 2 | Convocation de la Réunion des autorités nationales en matière de traite des personnes   |
| CP/RES. 890 (1503/05)       | Fonds spécifique du programme interaméricain de coopération visant à empêcher les cas de rapt de mineurs par l'un de leurs parents et à y remédier  |
| CP/RES. 891 (1505/05)       | Expression de solidarité au peuple et au gouvernement des États-Unis et assistance aux sinistrés du cyclone Katrina   |
| CP/RES. 892 (1507/05)       | Appui au Nicaragua  |
| CP/RES. 893 (1514/05)       | Réaffectation des crédits extrabudgétaires approuvés en vertu de la résolution CP/RES. 882 (1478/05) pour couvrir une partie des dépenses imprévues pendant l'exercice budgétaire 2005  |
| CP/RES. 894 (1516/05)       | Utilisation et reconstitution du Fonds d'investissement pour les programmes de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA en vue de répondre aux engagements excédentaires contractés au titre de bourses               |

CP/RES. 895 (1524/05)	Création du Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et du Sous-secrétariat aux questions politiques
CP/RES. 896 (1524/05)	Convocation de la Quatrième Réunion d'experts gouvernementaux en délit cybernétique, en exécution des dispositions de la résolution AG/RES. 2068 (XXXV-O/05) et des recommandations de la Cinquième Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA-V)
CP/RES. 897 (1526/06)	Convocation de la Trente et unième Session extraordinaire de l'Assemblée générale
CP/DEC. 30 (1528/06)	Déclaration émise par le Conseil permanent de l'Organisation des États Américains au sujet des élections qui se sont déroulées en Haïti
CP/RES. 898 (1528/06)	Date et lieu de la Septième Réunion de négociation consacrée à la recherche d'un consensus du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones
CP/RES. 899 (1531/06)	Date et lieu de la Sixième Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA-VI)
CP/RES. 900 (1532/06)	L'Organisation interaméricaine de défense en tant qu'entité de l'Organisation des États Américains et approbation de son statut
CP/RES. 901 (1535/06)	Changement de la date de la Trente-deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale
CP/RES. 902 (1537/06)	Invitations à la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale
CP/RES. 903 (1542/06)	Ajustement du Programme-budget approuvé pour 2006
CP/RES. 904 (1550/06)	Convocation de la Réunion des États parties à la Convention interaméricaine sur la transparence des acquisitions d'armes conventionnelles
CP/RES. 905 (1550/06)	Convocation de la Réunion sur la limitation des dépenses militaires et la promotion d'une plus grande transparence dans l'acquisition d'armements
CP/RES. 906 (1550/06)	Convocation de la Deuxième Réunion du Groupe d'experts CIFTA-CICAD chargé d'élaborer une loi type concernant les domaines relevant de la CIFTA
CP/RES. 907 (1550/06)	Combattre la pauvreté absolue, l'iniquité et l'exclusion sociale comme moyen de renforcer la sécurité continentale

## **CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ**

Le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) est un organe de l'Organisation qui relève directement de l'Assemblée générale. Doté de pouvoirs de décision dans le domaine du partenariat pour le développement intégré, il a été créé avec l'entrée en vigueur du Protocole de Managua, le 29 janvier 1996 (chapitre XIII). Il est assisté des organes suivants qui relèvent de son autorité : la Commission exécutive permanente (CEPCIDI), l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), les Commissions spécialisées non permanentes (CENPES) et les Commissions interaméricaines.

### **Dixième Réunion ordinaire du CIDI**

La Dixième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) s'est tenue au siège de l'OEA, le 28 avril 2005. L'Ambassadeur Izben C. Williams, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis et Monsieur Patricio Powell, Représentant suppléant du Chili ont été élu Président et Vice-président, respectivement, de la Réunion. Par ailleurs, les Délégations de l'Argentine, du Canada, du Brésil et des États-Unis ont été élues membres de la Commission de style.

Le Secrétaire exécutif au développement intégré, Monsieur Brian Stevenson, a présenté un rapport sur le partenariat pour le développement dans le cadre de l'Organisation. Il a exprimé sa conviction que l'OEA, ses États membres et son Secrétariat pourraient relever avec succès les défis que pose le développement dans la région. Dans ce contexte, et tirant profit de la restructuration qui est en cours au sein du Secrétariat général, M. Stevenson a indiqué que le SEDI appuiera les États membres pour la définition et la promotion de leurs politiques de développement de la région dans le cadre du CIDI et de ses processus ministériels et qu'il accordera son soutien et son assistance technique aux programmes de développement. La réunion a souligné l'importance qu'elle attache aux efforts déployés pour obtenir un financement extérieur, maintenir les contributions actuelles, appuyer le Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI) et garantir une gestion efficace et transparente des fonds.

La Réunion a demandé à la CEPCIDI d'élire quatre membres du Conseil d'administration de l'AICD et d'élire le Président et le Vice-président de la Commission exécutive permanente. Elle a reçu les offres de contribution volontaire au FEMCIDI de plusieurs États membres et approuvé les rapports suivants : Description résumée des programmes et activités en cours dans le domaine du tourisme, Rapport adressé à l'Assemblée générale en exécution de la résolution AG/RES. 1987 (XXXIV-O/04), Rapport sur la mise en œuvre des stratégies pour la mobilisation de ressources extérieures et l'élargissement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA, Rapport sur les activités du Secrétariat général de l'OEA en exécution de la résolution sur le commerce et l'intégration dans les Amériques, Rapport du Groupe de travail sur le développement durable et sur le projet de Programme interaméricain de développement durable pour 2005-2007.

La Dixième Réunion ordinaire du CIDI a ensuite examiné et approuvé les résolutions ayant trait aux thèmes suivants : Renforcement des mécanismes de dialogue politique pour le développement intégré, Renforcement de la coopération technique pour le développement intégré, Renforcement du dialogue politique sur des questions de fond dans le cadre du CIDI, Pauvreté, équité et insertion sociale : Suivi de la Déclaration de Margarita, Microcrédit et microfinancement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et instruments d'aide à la cohésion sociale et à la participation de la communauté, Renforcement des micro, petites et moyennes entreprises, Examen de la relation entre le commerce, la dette et le financement, Dix-neuvième Congrès interaméricain du tourisme, Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail, Rapport sur la Deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, Rapport sur la Première Réunion de la Commission interaméricaine

du développement social, Rapport sur la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de l'éducation ; Rapport sur la Première Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, Programme interaméricain de développement durable, Délégation de pouvoirs pour l'approbation de la désignation du Secrétaire exécutif au développement intégré, Continuation de la participation aux activités du Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole de Managua.

Le CIDI a également décidé au cours de cette réunion, de présenter des projets de résolution qui seront soumis à la considération de l'Assemblée générale de l'OEA, lors de sa Trente-cinquième Session ordinaire, sur les thèmes suivants : Renforcement des mécanismes de dialogue politique pour le développement intégré, Renforcement de la coopération technique pour le développement intégré, Renforcement du dialogue politique sur des questions de fond dans le cadre du CIDI, Pauvreté, équité et insertion sociale : Suivi de la Déclaration de Margarita, Microcrédit et microfinancement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et instruments d'aide à la cohésion sociale et à la participation de la communauté, Renforcement des micro, petites et moyennes entreprises, Examen de la relation entre le commerce, la dette et le financement, Dix-neuvième Congrès interaméricain du tourisme, Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail, Rapport sur la Deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, Rapport sur la Première Réunion de la Commission interaméricaine du développement social, Rapport sur la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de l'éducation, Rapport sur la Première Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, Programme interaméricain de développement durable, Délégation de pouvoirs pour l'approbation de la désignation du Secrétaire exécutif au développement intégré, Continuation de la participation aux activités du Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole de Managua. Tous ces projets de résolution ont été examinés et approuvés par l'Assemblée générale en juin 2005.

### **Commissions spécialisées non permanentes**

Les commissions spécialisées non permanentes sont des organes techniques qui apportent leur soutien au CIDI pour le traitement de questions spécialisées ou pour la mise en oeuvre de certains aspects de la coopération interaméricaine dans les domaines prioritaires du Plan stratégique. Les huit commissions, une pour chacun des secteurs prioritaires du Plan stratégique, s'occupent des domaines suivants : l'éducation, la diversification économique, l'ouverture commerciale et l'accès aux marchés, le développement social et la création d'emplois productifs, le développement scientifique et l'échange et le transfert de technologies, le renforcement des institutions démocratiques, le développement durable et l'environnement et le développement durable du tourisme.

La CEPCIDI a convoqué la réunion annuelle des Commissions spécialisées non permanentes correspondant à l'exercice de programmation du FEMCIDI 2004, qui s'est tenue du 3 au 5 mai 2005. Les 33 membres des huit commissions ont réalisé l'évaluation des projets et ont présenté leurs recommandations au Conseil d'administration de l'AICD concernant les projets qui devaient être financés ainsi que le degré de financement de chaque projet. Les CENPES ont recommandé quatre-vingt-douze projets, dont cinquante-deux multinationaux et quarante nationaux, pour un montant total de EU\$7.598.967,52. Les recommandations des CENPES ont été approuvées par le Conseil d'administration de l'AICD en juin 2005.